



Travailler 4 jours par semaine ? La CGT revendique 32h00 !

Depuis quelques mois, sous les ordres de Matignon, le ministère de la transformation et de la fonction publique s'est attaqué au dossier de la semaine en 4 jours. Balayant d'un revers de main, **celui des salaires** qui nous semble de toute évidence indispensable de mener prioritairement.

Après les multiples politiques d'austérité que nous avons combattues, les différents ministères, y compris le Minarm, osent déplorer les difficultés rencontrées dans le service public jusqu'à le mettre en péril. Ainsi les problématiques **d'attractivité et de fidélisation** fleurissant un peu partout sont loin d'être le fruit du hasard...

Mais en 2024, selon le ministre Guérini, il existerait *le remède miracle* avec un beau slogan gouvernemental : « **Concilier un équilibre entre vie personnelle et professionnelle** » qui passerait par la semaine en 4 jours sans réduction du temps de travail. Autrement dit, allonger le temps de travail et de présence quotidien.

Pour la CGT, il est hors de question d'appliquer, en 4 jours, le temps de travail hebdomadaire négocié en 2001 sur la base de 5 jours ou 4,5 jours.

Si l'état physique et psychologique des salariés, dans le droit commun, relèvent de la responsabilité des employeurs, alors comment cette hypothèse pourrait-elle se démocratiser ? Pendant des décennies, la France n'a cessé d'évoluer autour de l'organisation du travail, du développement humain et technologique. Au 21^{ème} siècle, comment la CGT pourrait-elle cautionner des journées professionnelles (temps de travail, trajet, repas etc...) pouvant aller jusqu'à 11h00 voire au-delà ? Ce n'est pas notre sens du progrès social !

Du même acabit, l'annualisation du temps de travail avec l'alternance modulable entre semaine période courte et semaine période longue n'a jamais été mise de côté. Elle refait surface pour répondre au seul besoin de certains employeurs. Ces variations contraignantes viendraient inéluctablement priver les salariés de la maîtrise de leur temps. Difficile dans ce cas de concilier vie professionnelle et personnelle... il faut en avoir le droit et la possibilité, ce n'est pas notre sens du progrès social !

Fédération Nationale des travailleurs de l'Etat CGT

263, rue de Paris Case 541 - 93515 Montreuil Cedex

Tel. : 01 55 82 89 00 - Mail : trav-etat@cgt.fr

En tout état de cause, **la CGT s'oppose à toutes formes d'expérimentation de la semaine en 4 jours 38h, ce qui obligerait une présence supérieure à 10h pour tous les personnels.** Rappelons qu'en 1919, la France votait la journée de 8h00 grâce aux conquêtes ouvrières avec la CGT, mettant fin aux journées de travail qui s'allongeaient malgré la révolution industrielle.

Après les 35h00, nous allons encore plus loin en revendiquant les 32h00 par semaine sans perte de salaire comme il existe déjà en France et dans le monde. Il n'est plus à prouver tous les bienfaits d'une réduction du temps de travail, sans perte de salaire si elle est bien menée jusqu'à ses objectifs : création d'embauches, même niveau de productivité, baisse du chômage, atténuation de la pénibilité et réduction de l'inégalité femme-homme, diminution de l'absentéisme, meilleure conciliation entre la vie professionnelle et familiale etc.

Aujourd'hui réduction du Temps de Travail (RTT) rime avec congés supplémentaires, ce fonctionnement semble convenir à l'ensemble des salariés. Il n'en demeure pas moins que seule la réduction de la journée de travail reste synonyme d'amélioration des conditions de travail avec un effet positif sur la santé des personnels.

Depuis des décennies la productivité des salariés français ne fait qu'augmenter bénéficiant uniquement aux actionnaires ou à nos ministères. Revendiquer une réduction du temps de travail à 32h00 est tout ce qu'il y a de plus légitime pour tous ceux qui ne profitent pas des richesses qu'ils créent.

Montreuil, le 21 mai 2024



Fédération Nationale des travailleurs de l'Etat CGT
263, rue de Paris Case 541 - 93515 Montreuil Cedex
Tel. : 01 55 82 89 00 - Mail : trav-etat@cgt.fr